Tiens, tiens, tiens... La Chapelle Saint-Ursin

DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT-URSIN

ARRÊTÉ

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande en date du 5 août 2025 présentée par la SNCF et INFRAPOLE Centre 3 bis avenue Pierre SEMARD 18100 Vierzon sollicitant la fermeture aux piétons du passage à niveau n°168 afin d'effectuer des travaux ferroviaires,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : **Le passage à niveau n°168 sera fermé aux piétons du lundi 1er septembre 2025 à partir de 08h00 au mardi 02 septembre 2025 jusqu'à 17h00**.

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :
- au Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,
- au service de la police municipale,
- au demandeur,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 11 août 2025

Le maire-adjoint,

Alain THOMAS

MAIRIE de LA CHAPELLE-St-URSIN R.F. ★18 (Cher)★

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin : 12/08/2025

LES CHEMINS DE COMPOSTELLE

Réserve Naturelle Nationale CHAUMES DU VERNILLER

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Tél.: 02 48 23 21 00 Fax : 02 48 23 20 99 Mail : mairie@lachapelle-saint-ursin.fr

18570